

Paris, le 24 mai 2022,

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DU FONDS
VEGA COURT TERME DYNAMIQUE**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds commun de placement « VEGA COURT TERME DYNAMIQUE » (ci-après le « Fonds ») et nous vous remercions de votre confiance.

Codes ISIN :

FR0012260545 (part I)

FR0010078279 (part R)

FR0014008Q87 (part P)

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Afin que tous vos investissements prennent non seulement en compte la performance financière potentielle mais également le niveau de responsabilité sociétale des émetteurs investis dans le portefeuille, VEGA INVESTMENT MANAGERS a pris la décision de faire évoluer le Fonds vers un profil socialement responsable, l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement ont été modifiés en conséquence.

L'objectif de gestion devient double : 1) réaliser une performance supérieure à l'€ster + 50 points de base et 2) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable.

Ainsi bien que le Fonds ne soit pas labellisé ISR, il adoptera une stratégie encadrée par la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) de la société de gestion VEGA INVESTMENT MANAGERS dans la sélection de valeurs. L'ISR correspond au fait de prendre en compte, en plus de l'analyse financière, des critères extra financiers ESG (Environnement, Social, Gouvernance) de manière systématique et engageante dans les décisions d'investissements.

Le portefeuille est construit selon une approche « Best-In-Class », qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de chaque secteur d'activité.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du règlement UE N°833/2014, il est précisé que ce FCP n'est plus ouvert à la souscription par des investisseurs russes ou biélorusses.

Quand ces opérations interviendront elles ?

Ces changements, qui ne sont pas soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, s'effectueront le 1^{er} juin 2022 de manière automatique sans intervention de votre part.

Si ces modifications ne vous convenaient pas, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts, le Fonds n'appliquant pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil rendement / risque : OUI
 Augmentation du profil de risque : NON
 Augmentation potentielle des frais : NON

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif¹



Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Cette opération n'aura aucun impact sur votre fiscalité.

Quelles sont les principales différences avant et après les modifications ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant modification	Après modification
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de gestion de l'OPCVM est de réaliser une performance supérieure à l'€ster + 50 points de base.	<p>L'objectif de gestion est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une performance supérieure à l'€ster + 50 points de base. - Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). <p>Conformément aux catégories définies par le Règlement SFDR, l'OPCVM est un produit dit « article 8 ». Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.</p> <p>La société de gestion prend en compte le risque de durabilité dans ses décisions d'investissement à travers l'application de sa politique d'investissement responsable, les principes relatifs à l'exercice de ses droits de vote aux assemblées générales, sa politique</p>

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRI et l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

		d'exclusions ainsi que la gouvernance dédiée qu'elle a mis en place en matière ESG.
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	NON	<p>OUI</p> <p>Le FCP ne bénéficie pas du label ISR.</p> <p>Le taux d'analyse de notation extra-financière porte sur au moins 90 % de l'actif éligible comprenant les émetteurs privés, quasi-publics et publics. Les 10% de l'actif éligible ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG sont des parts d'OPC gérés par d'autres entités que VEGA INVESTMENT MANAGERS et pour lesquels il pourrait y avoir des disparités d'approches ISR / ESG assumées et des titres ne faisant l'objet d'aucune évaluation ESG.</p> <p>L'approche retenue est de type « Best-In-Class » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de chaque secteur d'activité.</p>
Profil de risque	<p>Risque de durabilité : Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Si le processus d'investissement du portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p>	<p>Risque de durabilité : Cet OPCVM est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Des critères Environnementaux et ou Sociaux et de Gouvernance sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille comme mentionnés ci-dessus afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement. La politique de gestion du risque en matière de durabilité est disponible sur le site internet de la société de gestion</p>

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et du prospectus qui sont tenus à votre disposition au siège de la société de gestion au 115 rue Montmartre – 75002 Paris.

Ces documents ainsi que les derniers documents annuels, périodiques et la composition des actifs pourront également vous être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite, par e-mail adressé à :

VEGA-IM-ServiceClients@natixis.com

Le DICI et le prospectus sont aussi consultables sur le site internet de la société de gestion www.vega-im.com.

Enfin, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller pour faire le point sur vos placements et votre situation. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.